

**1687, l'année où les corsaires algériens firent leur
apparition en mer du Nord**
1687, the year Algerian privateers appeared in the North Sea

Van Krieken Gerard

NIAS, the Netherlands Institute for Advanced Study in the
humanities and social sciences

e-mail : gerardvankrieken@antenna.nl

ملخص :

1687، العام الذي ظهر فيه القراصنة الجزائريون ببحر الشمال

في جوان 1687، تلاقى في بحر الشمال بحار جزائري و أربعة أسرى أوروبيين؛ و هؤلاء الآخرين كانوا عبارة عن قس فرنسي، و أخوين ألمانيين و ربان سفينة "أورانجيبوم". و فيما كان البحار، محمد، يوجد على متن إحدى سفن القراصنة الست التي، تحت قيادة الأميرال كنجاري، اجتازت بحر المانش باتجاه الشمال سعيا وراء غنائم؛ كان القسيس براسار و الأخوين وولفغانغ ركابا في سفينة تؤمن الخط الرابط بين لندن و روتردام. أما ربان "أورانجيبوم"، بولسن، فقدم من النرويج. و عند نهاية السنة المذكورة، شاءت الأقدار أن يوجدوا جميعهم وراء القضبان : الأوروبيون الأربعة بالجزائر، في حين كان الجزائري بطولون، في فرنسا. و تجدر الإشارة إلى أن أسرهم لم يكن نهائيا؛ فبعض الوقت بعدئذ، استطاعوا جميعهم العودة إلى مواطنهم.

قصارى القول، هذا المقال يتطرق إلى سياق إغارة القراصنة الجزائريين في بحر الشمال، بالإضافة إلى الظروف التي واجهها القراصنة و ضحاياهم على حد سواء.

الكلمات المفتاحية :

القراصنة؛ بحر الشمال؛ الجزائر؛ طولون؛ الأسر.

Abstract :

In June 1687, an Algerian sailor and four European prisoners met in the North Sea: a French clergyman, two German brothers

and the captain of the Oranjeboom. The sailor, Mahamat, was on board one of the six privateers which, under the command of Admiral Canary, had sailed north through the Channel in search of booty. The pastor, Brassard, and the two Wolfgang brothers were passengers on a ship sailing from London to Rotterdam. The skipper of the Oranjeboom, Paulsen, came from Norway.

At the end of that year, all five were in prison. The four Europeans in Algiers, the Algerian in France, in Toulon. Their captivity was not permanent. Some time later, they were all able to return home.

This article deals with the incursion of Algerian privateers into the North Sea and the vicissitudes of these privateers and their victims.

Keywords :

Privateers; North Sea; Algiers; Toulon; Captivity.

En juin 1687, le *Soleil*, un corsaire algérien avec la poupe peinte en jaune, passa par la Manche et entra dans la mer du Nord. Il était monté de 32 bouches à feu. Son commandant était Arudj Canary le Jeune. Accompagné par cinq navires, il voulait s'emparer de navires marchands qui battaient pavillon néerlandais, danois ou hambourgeois. C'était leur première apparition en mer du Nord.

1. La guerre est la règle, la paix l'exception

À ce moment-là, Alger était en guerre avec les Pays-Bas. Un an plus tôt, le 15 mars 1686, Hadji Husayn Pasha, plus connu sous le surnom de Mezzomorte, avait annulé le traité de paix de 1679. Dès lors ses corsaires avaient la liberté de conquérir des navires néerlandais. En outre, comme le Danemark et Hambourg n'avaient jamais conclu de traité avec Alger, ils avaient en plus le droit de prendre des navires venant de ces deux États. Chaque navire conquis était une 'bonne prise', butin légal qu'ils pouvaient vendre à Alger au plus offrant.

Alger et Londres vivant en paix, les corsaires n'importunaient pas les navires battant pavillon anglais. Cependant, le consul anglais aurait réclamé à cor et à cri la mise en liberté d'un navire anglais pris et de son équipage. Par ailleurs, il n'aurait pas accepté qu'un

compatriote, trouvé à bord d'un navire ennemi, ne fût amené au marché d'esclaves.

Hadji Husayn tenait à l'amitié avec Londres. Il était depuis toujours en guerre avec l'Espagne, le Portugal et la plupart des États italiens, et à ce moment-là, les relations avec Versailles étaient tendues.

Pendant la deuxième décennie du 17^e siècle, quand la paix régnait entre Alger et La Haye, les corsaires algériens avaient, après avoir passé le Pas de Calais, plus d'une fois, jeté l'ancre dans un port néerlandais. En 1623, Murad Raïs, né Jan Jansen de Haarlem, était arrivé à Veere, un port dans la région de Zélande, à côté de Flessingue. Par la suite, d'autres corsaires étaient venus à Rotterdam et Amsterdam. Leur présence avait posé problème. Les Algériens s'étaient fâchés quand les autorités néerlandaises avaient exigé la libération des prisonniers qui se trouvaient à bord de leurs navires. Ils n'avaient pas non plus apprécié que les renégats qui étaient descendus à terre, aient été emprisonnés et qu'ils n'aient été remis en liberté qu'au moment où ils levaient l'ancre. Par la suite, le gouvernement de La Haye, les États-Généraux, avait même décidé qu'un renégat qui s'aventurerait aux Pays-Bas, risquait la peine de mort.

Le gouvernement de La Haye avait aussi désapprouvé que pendant son voyage de retour Murad Raïs ait capturé quelques bateaux de pêche français. Il ne voulait pas de problèmes avec Paris et les ports néerlandais ne devaient pas servir comme bases navales pour ces corsaires.

Le résultat de ces ennuis était qu'en 1630 les deux pays s'étaient installés dans la guerre et que les Algériens n'étaient plus les bienvenus aux Pays-Bas, même en période de paix. En 1662, quand Michiel Adriaensz de Ruyter, le plus fameux des amiraux néerlandais, se trouvait avec une escadre à Alger pour y parler de paix, il reçut à bord de son navire quelques renégats néerlandais. Ils l'informèrent de leur intention de se rendre en leur pays natal pour s'y procurer des voiles et des cordes. Ensuite, ils poursuivraient leur voyage en direction de la Norvège et de l'Islande, pays qui faisaient à l'époque partie du royaume du Danemark. De Ruyter leur répondit abruptement qu'ils n'étaient pas les bienvenus. Dans le rapport de cette rencontre, il se demanda si - au cas où les corsaires

arriveraient quand même - il ne fallait pas libérer les esclaves à bord de leurs navires, car aux Pays-Bas « tous les gens étaient libres »¹.

Le traité de 1679 donnait indirectement une réponse à la question posée par De Ruyter. Il ne soufflait mot de la libération de prisonniers à bord des navires algériens, mais il déclarait que les corsaires n'avaient rien à chercher dans les eaux néerlandaises, en d'autres termes, ils n'étaient pas les bienvenus². De l'autre côté, tous les navires néerlandais étaient accueillis les bras ouverts à Alger, les navires de guerre pour s'y approvisionner et y vendre des prises, les navires marchands pour y apporter des voiles, cordages et autres fournitures de navire.

Le traité de 1682 entre Alger et Londres montrait que la position de Londres était identique à celle de La Haye. Il stipulait aussi que les corsaires resteraient à distance de la côte anglaise et irlandaise³. Autrement dit, ils n'étaient pas les bienvenus dans un port anglais ou irlandais.

L'expérience ayant appris qu'il fallait toujours se méfier d'un corsaire, même en période de paix, s'entend, un navire marchand courait des risques quand il rencontrait en pleine mer un navire algérien, surtout quand son raïs rentrait chez lui les mains vides. Comme l'occasion fait le larron, il pouvait facilement céder au désir d'emmener ce navire avec lui à Alger sous le couvert qu'il fallait inspecter méticuleusement la cargaison et le passeport. Cet argument n'était pas toujours sans fondement. Car un patron peu scrupuleux pouvait se procurer contre paiement à Hambourg des documents néerlandais falsifiés et, en plus, transporter une cargaison appartenant à un marchand ennemi, par exemple italien. Afin de les protéger contre ce danger, les États-Généraux avaient ordonné que les navires marchands qui se dirigeraient vers le sud, devaient être armés de dix canons légers pour un navire transportant du blé, de vingt-quatre pour un navire ayant à bord des marchandises en balles. De plus, un patron qui allait par le Pas de

¹Nationaal archief (NL-HaNa), *Collectie De Ruyter*, 1.10, 72, inv. nr. 33, De Ruyter aan de Staten-Generaal, 2-7-1662 – Archives nationales (NL-HaNa), *Collection De Ruyter*, inv. nr. 33, De Ruyter aux États-Généraux, 2-7-1662.

²Cornelis Cau, *Groot plaacet-boek*, 10 dln., Amsterdam's Gravenhage, 1658-1797 (*Grand livre des proclamations*, 10 vol.), III.379-383, art. 8.

³**PARRY (Clive)** : *The consolidated treaty series, 1648-1918*, 231 vol., Dobbs Ferry (NY), 1969-1981, XVI, 205-211, art. 8.

Calais vers le Sud, avait à se procurer une « lettre de mer », un certificat qui prouvait que son navire était réellement un navire néerlandais. Pour un voyage vers un port français d'où il reviendrait avec un chargement de sel, son prix était presque de deux pièces de huit réaux ; quand il allait à Livourne, la lettre lui coûtait dix pièces de huit. Les pêcheurs sur la mer du Nord et les patrons qui allaient vers la mer Baltique étaient exceptés de ces ordonnances ; Ils n'avaient pas à craindre une rencontre avec un corsaire algérien.

Quant aux raïs, les commandants des navires algériens, avant leur départ, ils se rendaient au consulat néerlandais pour s'y procurer un document dans lequel le consul assurait que le détenteur venait d'Alger et était donc un ami. Il pouvait le montrer au commandant d'un navire de guerre qui, même en temps de paix, sillonnait l'Atlantique et la Méditerranée. En mars 1686, peu avant que Hadji Husayn déclarât la guerre, une escadre de douze navires sous le commandement de Van Stirum prenait la mer. Car pour montrer qu'elle était une grande puissance maritime les Pays-Bas envoyaient chaque année une escadre vers la Méditerranée. Il était plus probable qu'un de ses navires rencontrerait un corsaire qu'un navire marchand algérien, car le commerce entre Alger et les ports de Marseille et de Livourne était monopolisé par des navires marchands européens.

Le traité de paix de 1679 restait en vigueur tant qu'il était aux yeux de Hadji Husayn avantageux. Celui-ci nota avec plaisir que Thomas Hees, l'envoyé néerlandais qui séjourna à Alger de 1675 à 1680, y libéra deux cents prisonniers pour la somme de presque 70.000 pièces de huit. Il fut content quand Hees apporta deux ans plus tard, en 1682, un présent de 240 barils de poudre et, en plus, racheta dix esclaves. Pour manifester sa gratitude, il donna la liberté à un prisonnier originaire de Rotterdam qui valait cinq cents pièces de huit.

L'amitié fut aussi soutenue par la livraison d'armes, poudre, voiles et cordages par un navire venant de Flessingue. Christoffel Mathias, consul entre 1684 et 1686, nota que ce navire « avait apporté du bien à l'amitié »⁴. Cette entente fut confirmée quand un

⁴ NL-HaNa, Staten-Generaal, 1.01.02, inv. nr. 6915, *Lias Barbaryen 1684-1685*, Mathias aan de Staten-Generaal, 15-7-1684 (Mathias aux Etats-Généraux, 15-7-1684)

corsaire inspecta la lettre de mer du *Saint Joseph*. Son patron parla « d'un bon accueil » et indiqua qu'il n'y eut « pas d'embarras »⁵. Il va sans dire qu'il y avait aussi des incidents. Quand Jan Dijn, le patron du *Het landt van beloften* (*Le pays des promesses*), se trouvait à Alger, il prit des risques en ne renvoyant pas à terre un esclave qui avait cherché refuge à bord de son navire. Si cette évasion avait été découverte, il aurait été dans l'embarras. Hadji Husayn se contenta d'une lettre pleine de reproches au gouvernement de La Haye et de l'obligation au consul de payer la rançon due⁶. Un autre patron néerlandais ne dut sa mésaventure qu'à lui-même. Quand il se trouva à l'Est d'Alger pour y charger, sans permission, du blé, trois de ses matelots furent capturés par la population locale. Pour leur remise en liberté, il fut astreint à payer. Toutefois, il prit sa revanche quand quelques Algériens imprudents lui rendirent visite. Cette fois-ci, ce fut à eux de payer⁷.

2. 1686, les corsaires se montrent dans la Manche

Au début de l'année 1686, Hadji Husayn jugea que la paix avec La Haye n'était plus avantageuse. Quand il était en paix avec l'Angleterre, la France et les Pays Bas à la fois, il risquait de mécontenter ses corsaires qui ne trouveraient plus assez de navires à prendre. En mars de cette année-là, quinze d'entre eux prirent la mer, dont la *Rose d'or* d'Ali Canary le Vieux, dont le navire comptait quarante canons, et le *Soleil* d'Arudj Canary le Jeune.

Il décida de rompre avec le moins puissant des trois, les Pays-Bas. Le 15 mars, Paulus Timmerman, qui avait succédé à Christoffel Mathias, fut informé de sa décision. Le dey lui déclara que ses corsaires tout en respectant le délai de quarante jours prescrit dans le traité, ouvriraient à partir du premier avril suivant la chasse aux navires néerlandais. Chaque navire pris serait une « bonne prise ». Le consul, qui pouvait partir en toute liberté, mit les pieds à terre à Marseille le 10, mais le gouvernement de La Haye qui avait appris la nouvelle de la rupture le 16 avril, avait entre-temps informé les patrons des navires qui se trouvaient dans les

⁵*Utrechtse courant* (*Journal d'Utrecht*), 4-6-1685.

⁶*Oprechte Haerlemsche courant* (*Journal sincère de Haarlem*), 11-10-1685

⁷*Id.* 1-3-1685.

ports de Lisbonne, Cadix, Livourne ou Smyrne, qu'ils devaient être sur leurs gardes et qu'ils devaient, si possible, voyager en convoi.

Les corsaires ne respectèrent pas le délai de quarante jours. Mi-avril, ils s'étaient déjà emparés de six navires néerlandais, dont un navire qui venait des Caraïbes⁸. À la fin de 1686, un journal publia une liste de 27 navires qui avaient été amenés à Alger⁹; ne contenant pas les huit navires pris dans la Manche, elle était incomplète. L'équipage de deux d'entre eux avait su se sauver à terre avec le canot de sauvetage. Et, tandis que les marins d'un troisième avaient fait échouer à temps leur navire sur la plage, ceux de deux autres s'étaient retrouvés entre les mains des Algériens. Sur les trois navires restants les informations nous manquent¹⁰.

Pour la plupart, c'étaient de petits navires, qui rentraient chez eux avec une cargaison de sel portugais ou de vin français. Un troisième était en route pour Lisbonne avec à bord du blé. Ils étaient des proies faciles. Par contre, Frederick Mant, qui était parti de Séville, se sauva. Quand la *Rose d'or* s'approcha de son navire, il n'hésita pas à ouvrir le feu. La réponse fut : « Cessez le feu, vous pouvez continuer votre voyage »¹¹.

Il est incertain combien de patrons, pilotes, charpentiers, cuisiniers, matelots, garçons de cabine et passagers ont été pris, ont succombé ou se sont sauvés à terre en 1686. Selon des nouvelles d'Alger, il y avait fin juin 108 esclaves néerlandais dans la ville¹². Trois mois plus tard, en septembre, Canary le Vieux y rentra avec à bord, 70 prisonniers¹³. Le nombre de Néerlandais se trouvant à bord des autres corsaires est inconnu. Toutefois, en supposant que trente navires néerlandais aient été pris, environ trois cents Néerlandais seraient tombés cette année-là entre les mains des Algériens.

⁸NL-HaNa, Staten-Generaal, 1.01.02, inv. nr. 5914, *Lias Engelandt 1685-1686*, Van Citters aan de Staten-Generaal, 21-5-1686 (*Liasse Angleterre 1685-1686*, Van Citters aux Etats-Généraux).

⁹*Oprechte Haerlemsche courant*, 5-12-1686.

¹⁰NL-HaNa, Staten-Generaal, 1.01.02, inv. nr. 5914, Van Citters aux Etats-Généraux, 2-6-1686, 5-7-1686 et 12-7-1686.

¹¹*Hollandse Mercurius (Le Mercure hollandais)* XXXVII, 1686 (Haarlem 1687) 204.

¹²*Oprechte Haerlemsche courant*, 29-6-1686.

¹³*Id.*, 7-11-1686.

Parmi les rares esclaves qui purent s'évader se trouvait un certain Monte Altes, le patron du *Jager* (le *Chasseur*). Avec six autres, il monta à bord d'un petit bateau et après une traversée de huit jours il arriva affamé à Majorque¹⁴. Quatre compagnons d'infortune parvinrent sains et saufs à Malaga après avoir pris le pouvoir d'un bâtiment, avec l'aide des renégats¹⁵.

Cette année-là, les corsaires n'eurent rien à craindre de la marine néerlandaise. Au moment où ils firent leur entrée dans la Manche, l'escadre sous le commandement de Van Stirum se trouvait dans la Méditerranée. Il reçut l'instruction d'y être aux aguets et de prendre chaque navire ennemi rencontré, mais il rentra les mains vides. Aussi une escadre sous le commandement de Carel van de Putte qui se trouvait mi-juillet dans la Manche, n'eut pas de succès. Le seul navire qui ne rentra pas à Alger ne fut pas pris, mais échoua sur la côte de Bretagne. Son raïs était un certain Mustafa, renégat néerlandais. La plupart des hommes à bord se sauvèrent à terre, selon la *Gazette de France*, 130 Algériens et 20 prisonniers¹⁶ ; selon de *Oprechte Haerlemsche courant* (le *Journal sincère de Haarlem*), ils étaient respectivement 200 et 65¹⁷. Les autorités françaises prirent soin d'eux.

La présence des corsaires dans la Manche n'échappa pas à l'attention d'Arnout van Citters, l'ambassadeur néerlandais à Londres. Très tôt, il eut grand peur que le roi anglais, Jacques II, ne prît à la légère le traité conclu entre Londres et La Haye en 1667 qui stipulait que des « corsaires étrangers » n'avaient pas d'accès dans un port anglais ou néerlandais¹⁸. Il ne leur était donc pas permis d'y vendre du butin ou de s'y approvisionner. Aussi, quand l'ambassadeur apprit que Canary le Vieux s'était emparé d'un navire néerlandais sous le château de Plymouth, il insista dans un entretien avec le roi sur l'application stricte du traité. Sinon, « beaucoup d'âmes chrétiennes » tomberaient « dans un esclavage misérable » ; « épouses et enfants innocents » seraient réduits « à la mendicité ». En réponse, Jacques assura que son gouvernement se

¹⁴*Id.*, 21-1-1687.

¹⁵*Id.*, 20-7-1686.

¹⁶*Gazette de France*, 8-6-1686.

¹⁷*Oprechte Haerlemsche courant*, 22-6-1686.

¹⁸*Hollandse Mercurius*, XVIII, 1667, (Haarlem 1668) 113-126.

tiendrait rigoureusement, à une exception près, au traité. Il permettrait aux Algériens l'achat de vivres. Il se demanda pourtant s'il était sage d'interdire la vente de navires et cargaisons pris. Car la plupart de ces navires ne pouvaient pas être transformés en corsaires et Alger n'était pas un débouché pour les spiritueux. Et il se demanda s'il n'était pas préférable qu'un armateur ou commerçant spoliés récupérassent leurs biens pour un prix amical. À la fin de l'entretien, Jacques exprima son désir que la marine néerlandaise se montrât à la hauteur de sa réputation¹⁹.

De retour chez lui, Van Citters n'était pas à son aise. À Londres, la rumeur courait que Canary le Vieux était en contact avec un marchand du lieu, un certain Bottwell. Et ce n'était pas tout. À son départ Erlisman, le consul anglais, lui aurait assuré qu'il serait le bienvenu en Angleterre et qu'il y vendrait sans encombre son butin. On racontait aussi que Canary était descendu à terre et avait été reçu par le roi. Pendant l'entretien, il aurait proposé que ses corsaires aient désormais libre accès aux ports anglais²⁰. Au début, l'ambassadeur ne s'y intéressait pas beaucoup, mais il changea d'opinion quand, en août, il apprit que des hommes de paille du roi avaient acheté pour la somme de 16.000 pièces de huit, quatre navires néerlandais pris par les Algériens. Agité, il nota que Jacques s'enrichissait « du malheur d'autrui »²¹. La nouvelle que le roi avait réellement reçu un corsaire non identifié ajouta à ses troubles. Que son épouse, Marie de Modène, l'avait retenu pour qu'elle pût voir de ses propres yeux cet homme exotique²², le fit grincer des dents.

En général, les corsaires quittaient Alger ensemble et y revenaient un à un ou deux à deux. Quand le butin leur permettait de remplir la cale d'un seul navire, celui-ci retournait chez lui. Il était accompagné par les navires pris, avec à bord un équipage algérien. Cela explique que, début octobre, quand Canary le Vieux était absent, un corsaire chercha refuge dans le port de Harwich, à côté de Londres. Une tempête d'automne l'avait poussé du Pas de

¹⁹NL-HaNa, Staten-Generaal 1.01.02, inv. nr. 5914, Van Citters aux Etats-Généraux, 2-7-1686.

²⁰*Gazette de France*, 1-8-1686.

²¹NL-HaNa, Staten-Generaal, 1.01.02, inv. nr. 5914, Van Citters aux Etats-Généraux, 13-8-1686.

²²*Id.*, Van Citters aux Etats-Généraux, 15-10-1686.

Calais vers la mer du Nord. C'était le premier corsaire sur la mer du Nord en presque soixante ans.

La présence de ce navire mit le gouvernement anglais dans l'embarras. S'il penchait pour l'amitié avec Alger et permettait au corsaire de partir, les navires anglais n'auraient rien à craindre, Erlisman ne serait pas incommodé et il n'y aurait pas un afflux de prisonniers anglais. Il y aurait par contre des protestations du gouvernement de La Haye qui accuserait Londres de ne pas respecter le traité de 1667. Tandis que Jacques pesait le pour et le contre, le gouvernement néerlandais dépêchait deux navires vers Harwich avec la mission de prendre le corsaire dès sa sortie de ce port. Il agit sur le conseil de Van Citters, qui après avoir été informé de l'arrivée des Algériens, avait pris contact avec La Haye. Il avait aussi recommandé d'informer les pêcheurs de la présence du corsaire et demandé s'il devait s'occuper de la libération de compatriotes se trouvant à bord du navire.

Après un mois de délibérations, Jacques prit parti pour les Algériens et La Haye n'obtint rien. Le roi n'avait même pas payé trois cents livres pour la libération des cinq esclaves anglais qui étaient entre les mains des Algériens. C'était le montant que le consul aurait dépensé quand il les avait rachetés à Alger. Tandis que les navires néerlandais se tenaient à distance, le corsaire, escorté par deux frégates anglaises, l'*Oxford* et le *Saphir*, navigua par le Pas de Calais vers la Manche, d'où il continua sa route sans encombre.

Pendant une audience, le roi anglais observa que la présence de ces frégates avait empêché les Algériens de prendre des navires néerlandais. Cela ne correspondait pas à la vérité. Car dans la Manche, ce corsaire surprit un petit navire de Flessingue, le *Maria*. Son patron, Cornelis Denijssen, et son équipage furent emmenés, le navire avec sa cargaison de marrons laissés à l'abandon. Dans l'espoir de recevoir « une prime raisonnable » de l'armateur, le patron anglais qui le trouva en pleine mer, l'amena à Plymouth²³.

Pendant l'automne et l'hiver de 1686, les Algériens ne se montrèrent pas dans la Manche. Des rumeurs suggérant le contraire étaient, selon Van Citters, des tentatives flagrantes d'armateurs anglais, qui ne voulaient pas que les marchands confiasent leurs marchandises aux navires néerlandais.

²³*Id.*, Van Citters aux Etats-Généraux, 12-11-1686, 15-11-1686 et 19-11-1686.

Fin 1686, Hadji Husayn avait de bonnes raisons d'être content. Contrairement à la marine ennemie, qui n'avait éliminé aucun navire algérien, ses corsaires avaient eu de beaux succès. En plus, Londres avait témoigné de son amitié en protégeant un corsaire contre les Néerlandais. Il n'y avait pas de raison de conclure un traité de paix avec La Haye.

De leur côté, les États-Généraux à La Haye ne s'attendaient pas à une offre de paix. L'expérience leur avait appris qu'une guerre avec Alger était une lutte de longue haleine. Ils savaient aussi qu'après les premiers exploits des corsaires, les pertes étaient limitées. Un navire naviguant en convoi ne courait guère de risque. Et le rachat de prisonniers n'était pas non plus une incitation à entamer des négociations. La Haye ne se sentait pas responsable de leur libération. Il revenait aux familles de fournir l'argent pour leur rachat. Enfin, il allait sans dire qu'en 1687, la marine prendrait sa revanche, qu'elle prendrait des navires ennemis et montrerait que les Pays-Bas étaient encore une grande puissance navale. La promesse faite par Jacques à Van Citters qu'en 1687 les corsaires n'auraient pas accès aux ports anglais et irlandais, nourrissait cet optimisme²⁴.

3. 1687, vers la mer du Nord

Début 1687, quand à Alger la flotte se préparait au départ vers l'Atlantique, le gouvernement à La Haye ne s'inquiétait pas. Il supposait que 1687 ressemblerait à 1686, que les corsaires se montreraient sur l'Atlantique et dans la Manche, et que le séjour du corsaire à Harwich n'avait été qu'un incident. Mais le gouvernement se trompa. Ce n'est pas faute d'avoir été averti. Au soir du Nouvel An, un marchand européen qui résidait à Alger nota le bruit qui circulait en ville selon lequel les commandants des corsaires avaient la ferme intention de se diriger vers la mer du Nord²⁵. Cette rumeur s'était répandue jusqu'à Salé où le consul Johannes Smits Heppendorp l'apprit. Il avertit son gouvernement

²⁴*Id.*, Van Citters aux Etats-Généraux, 24-12-1686.

²⁵*Oprechte Haerlemsche courant*, 1-3-1687.

que les Algériens « causeront beaucoup de mal »²⁶. Il était prévoyant.

Cette année-là, la flotte algérienne comptait vingt corsaires munis de 64 à 20 canons²⁷. Comme d'habitude, leurs commandants se rendirent avant leur départ chez les consuls anglais et français, John Erlisman et André Piolle, où ils reçurent les passeports pour se prémunir contre des problèmes avec les navires de guerre anglais et français.

Quand ils se trouvèrent dans la Manche, les corsaires surprirent, non loin de Dieppe, quatre navires néerlandais venant de Bordeaux. Trois d'entre eux ne leur offrirent pas de résistance, le patron du quatrième fit échouer son navire sur la plage. Il n'y était pas encore en sécurité car les Algériens envoyaient des hommes à terre pour les capturer. Il en résulta un combat qui coûta la vie à trois assaillants²⁸. Un cinquième navire fut trouvé dans les eaux anglaises, le *Sophia*, de Jacob Hendricksen. Son équipage, qui décida de se défendre jusqu'au bout, repoussa trois attaques. L'Algérien qui, avec un sabre et une hache d'abordage dans les mains, sauta sur le *Sophia*, fut maîtrisé. Quand la plupart de ses matelots eussent péri, Hendricksen décida de descendre dans le canot avec les trois hommes vaillants qui lui restaient. Il laissa son prisonnier à son sort, mais garda le sabre et la hache d'abordage comme trophées²⁹.

3.1- Intermède : une annonce surprenante

Le 13 mai 1687, au moment où les corsaires étaient en route vers la mer du Nord, et que La Haye se demandait combien de navires seraient pris cette année-là, le lecteur trouva dans l'*Oprechte Haerlemsche courant* (le *Journal sincère de Haarlem*) une annonce surprenante. Jan Hartman, patron du *Halve maen* (le *Croissant*), y annonça qu'il partirait bientôt vers la ville d'Alger. Les personnes intéressées avaient à prendre contact avec l'agent maritime Hermanus Koch qui vivait dans le Schippersstraat à

²⁶NL-HaNa, Staten-Generaal, 1.01.02, inv. nr. 6916, *Lias Barbaryen 1686-1688*, Smits Heppendorp aan de Staten-Generaal, 27-5-1687 (*Liasse Barbarie 1686-1688*), Smits Heppendorp aux Etats-Généraux, 27-5-1687).

²⁷Liste dans *Amsterdamse courant* (*Journal d'Amsterdam*), 16-10-1687.

²⁸*Oprechte Haerlemsche courant*, 7-6-1687.

²⁹*Id.*, 7-6-1687.

Amsterdam. À l'exception de marchandises de contrebande comme la poudre, les voiles et les cordages, le *Halve Maen* embarquerait toutes sortes de marchandises. En outre, les familles de prisonniers pouvaient lui confier des lettres pour leurs maris et fils. Et, parce qu'il était en possession d'un passeport signé par Hadji Husayn, il n'avait rien à craindre des corsaires³⁰. On ignore comment Hartman est entré en contact avec les Algériens, mais un an plus tôt, en 1686, il était rentré d'Alger à Amsterdam, avec à bord neuf esclaves rachetés³¹.

Ce voyage à Alger avait été si profitable que Hartman décida d'y retourner si bon nombre de marchands y montraient leur intérêt. Parce que c'était le cas, il leva l'ancre le 30 juillet avec dans la cale des marchandises dont les connaissements ont -hélas- disparu. Après un voyage de trois semaines, il arriva à sa destination. En route, dans le Déroit de Gibraltar, le *Halve maen* avait été abordé par deux navires de guerre néerlandais qui y patrouillaient. Après une inspection minutieuse de la cargaison, il pouvait continuer sa route. La rencontre avec un corsaire algérien fut cordiale. Après avoir montré le passeport de Hadji Husayn, Hartman reçut quelques moutons et des paniers pleins de melons et de raisin. Descendu à terre, tout le monde lui assura qu'il était le bienvenu, que les Néerlandais étaient des gens estimés et qu'il ne serait pas difficile de restaurer la paix.

Pendant son séjour, Hartman géra ses affaires et prit contact avec ses compatriotes-prisonniers. Pour les uns, il avait une lettre de la famille, pour les autres la nouvelle de l'arrivée de la rançon exigée. Après un séjour de quatre mois, il quitta Alger. À bord du *Halve maen* se trouvaient vingt Néerlandais libérés³². Ils retournèrent sains et saufs chez eux. Mais, pour des motifs inconnus, il n'a pas fait de troisième voyage.

Ces deux voyages de Hartman sont entourés d'énigmes. Qui sont ses commanditaires ? Comment a-t-il obtenu le passeport de Hadji Husayn ? Quelles marchandises se trouvaient dans la cale ? Alger avait toujours besoin de poudre, voiles, mâts, etc., mais cette contrebande n'était pas à bord, sinon, les navires de guerre

³⁰*Id.*, 13-5-1687.

³¹*Id.*, 4-3-1687.

³²Liste des Néerlandais rachetés, in: *Oprechte Haerlemsche courant*, 6-1-1688.

néerlandais n'auraient pas permis au *Halve maen* de continuer sa route. Il est peu probable qu'Alger ait été un débouché pour le drap de Leyde et pour les carreaux de Delft. Ces derniers ne seront commandés qu'au siècle suivant. Seulement deux choses sont sûres : les commanditaires n'avaient pas la libération d'esclaves comme but principal et il n'y eut qu'une seule annonce dans l'*Oprechte Haerlemsche courant* : c'est la seule fois que le patron d'un navire marchand néerlandais a fait savoir qu'il se rendrait à Alger.

3.2- En mer du Nord

Les cinq corsaires qui, avec le *Soleil* de Canary le Jeune, se montrèrent en mer du Nord étaient tous de bons voiliers. L'un d'entre eux était la *Rose d'or* de Canary le Vieux, deux autres étaient sous le commandement de renégats néerlandais, dont l'un s'appelait Bouffon Raïs³³. Il était familier de la mer du Nord. Parmi les équipages de ces navires se trouvait Ary Joosten, patron d'un navire pris en 1686. Dans l'attente de sa libération, il s'était engagé comme pilote. Quand son corsaire rencontra en plein mer un navire écossais ami, qui était en route pour Rotterdam, il lui confia une lettre pour son épouse³⁴.

Après être passés, inaperçus, par la Manche, les Algériens réussirent un grand coup vendredi 6 juin. Près de la bouche de la Meuse, qui se jette dans la mer à peu de distance de Rotterdam, Bouffon Raïs surprit le navire de Jan Willemsen qui assurait la liaison entre Londres et Rotterdam. Sans armes, le navire était une proie facile. À bord se trouvaient quatre-vingts passagers, hommes, femmes et enfants qui étaient tous montés à bord à Londres³⁵. Ils venaient de tous bords. En plus de sujets néerlandais et anglais se trouvaient parmi eux des protestants français qui avaient fui leur pays après la révocation de l'Edit de Nantes en 1685. En outre, deux Allemands originaires d'Augsbourg, les frères Andreas Matthäus et Johan Georg Wolfgang tombèrent ce jour-là entre les mains des Algériens. Les prisonniers furent partagés entre les six corsaires, aussi le *Soleil* reçut son lot. Le navire de Jan Willemsen fut laissé à

³³*Oprechte Haerlemsche courant*, 1-3-1687.

³⁴*Id.*, 12-6-1687.

³⁵*Id.*, 10-6-1687.

la dérive. Après quelques jours, il fut repéré par des pêcheurs. À bord, ils trouvèrent, en plus de quelques chevaux, les bagages des passagers. Parce qu'ils ne contenaient rien de valeur, les Algériens ne les avaient pas pris. Ces pêcheurs conduisirent ce navire vers le port³⁶.

En plus du navire de Jan Willemsen, les Algériens s'emparèrent ces jours-là de trois bateaux de pêche. Deux d'entre eux avaient comme port d'attache Zierikzee, une petite ville en Zélande, à côté de Flessingue. À bord se trouvaient pas moins de 26 personnes, en plus des pêcheurs eux-mêmes, des membres de la famille des deux patrons. L'un des deux s'appelait Cornelis Vrolijk. Ils étaient montés à bord pour un voyage d'agrément qui, selon ce dernier, ne devait durer que trois jours.

Pour prendre un quatrième bateau de pêche pas moins de 40 Algériens se cachèrent dans celui de Vrolijk. Ils comptaient le surprendre mais au dernier moment son patron flaira le danger, déclara qu'il préférerait « la mort à l'emprisonnement par ces barbares » et prit la fuite. À la suite de quoi, après six heures de chasse, les Algériens cessèrent la poursuite ; les voiles du bateau de pêche étaient trouées, un seul pêcheur avait été blessé à la cuisse³⁷.

Après ce fait, les navires algériens se séparèrent. *Le Rose d'or* de Canary le Vieux se dirigea avec deux autres bâtiments vers le Sud. Passant par la Manche, ils se retrouvèrent dans l'Atlantique. Les trois autres, dont le *Soleil* de Canary le Jeune, continuèrent leur voyage vers le Nord. Le 19 juin, au bout de presque deux semaines en mer du Nord, ils étaient à hauteur de l'île de Texel, où se trouvait l'ancre des navires d'Amsterdam. Entretemps, ils s'étaient emparés de quatorze bateaux de pêche. Dix d'entre eux sur lesquels on mit un équipage algérien, furent conservés, les quatre autres ne valaient pas la peine d'être emmenés.

De peur d'une descente des Algériens, les habitants du Texel avaient veillé sur la plage. Ils avaient vu les navires algériens de leurs propres yeux et noté que la poupe de l'un d'eux était jaune et celle de l'autre, blanche³⁸. Heureusement pour eux, la descente n'avait pas eu lieu.

³⁶*Id.*, 17-6-1687.

³⁷*Id.*, 14-6-1687.

³⁸*Id.*, 24-6-1687.

À ce moment-là, la consternation était grande. Deux navires marchands qui attendaient l'arrivée d'un pilote qui les dirigerait vers Amsterdam, coupèrent les câbles quand un grand navire s'approcha. Et grand était leur soulagement quand ils comprirent qu'il s'agissait d'un navire anglais. Deux autres navires qui venaient des Caraïbes, attendaient en vain des pilotes qui préféreraient rester à terre de peur que les navires en question ne fussent des corsaires déguisés³⁹. À la vue de six navires battant pavillon anglais, un patron fit échouer son navire sur la plage. En vérité, c'étaient des navires de guerre néerlandais qui, pour tromper les corsaires, avaient hissé le drapeau anglais⁴⁰.

Au Texel, 90 patrons ne levèrent l'ancre qu'après l'arrivée de navires de guerre néerlandais qui tiendraient les corsaires à distance. Et plus au Nord, dans le Sund, à côté de Copenhague, pas moins de cent navires qui, venant de la Baltique étaient en route pour les Pays-Bas, attendaient une escorte armée. De même, à Hambourg, les patrons évitaient tout risque. À un moment donné, pas moins de 120 caboteurs qui craignaient une rencontre avec les Algériens y étaient accostés⁴¹.

Les États-Généraux ne tardèrent pas à riposter. Déjà le 7 juin, trois jours avant que les journaux n'informassent le public de l'arrivée des corsaires, les autorités prirent la décision d'équiper quelques navires de guerre. Leur mission était de « chercher, chasser et ruiner les corsaires avec la bénédiction indulgente de Dieu »⁴². Après seulement onze jours, le 18 juin, quatre navires étaient prêts à lever l'ancre au Texel dès que le vent serait favorable. Deux autres navires de guerre furent équipés dans la région de Rotterdam⁴³ et, de Maassluis, un port de pêche important proche de cette ville-là, des voiliers rapides furent expédiés pour mettre en garde les pêcheurs qui se trouvaient dans le Doggers Bank, le lieu de pêche fécond situé entre l'Angleterre et le Danemark. Ils devaient aussi avertir les bateaux de pêche qui se trouvaient dans les eaux de l'Islande. Ce même mois, La Haye

³⁹*Id.*, 28-6-1687.

⁴⁰*Id.*, 15-7-1687.

⁴¹*Id.*, 28-6-1687.

⁴²*Resoluties Staten van Holland (Résolutions des Etats de Hollande)*, 7-6-1687 et *Resoluties Staten-Generaal (Résolutions des Etats-Généraux)*, 9-6-1687.

⁴³*Oprechte Haerlemsche courant*, 19-6-1687.

permet à des personnes privées d'équiper des navires pour la chasse aux corsaires. La récompense était tentante : le revenu de la vente du navire pris, son équipage et sa cargaison. Et pour chaque canon pris, une prime de quatre cents pièces de huit. Il va sans dire que les prisonniers trouvés à bord, seraient libres⁴⁴.

Le gouvernement donna aussi l'ordre à Van Citters d'informer les navires marchands néerlandais, à partir de plusieurs ports anglais, de la présence des corsaires algériens. Ce dernier s'exécuta sans tarder. Le 24 juillet, il informa son gouvernement que deux voiliers rapides étaient prêts à se diriger vers le Norvège et le Kattegat, la mer entre le Danemark et la Suède. L'un des deux rencontra dans le Doggers Bank un navire marchand venant des Caraïbes. Sur ses gardes, le patron arriva sain et sauf à sa destination⁴⁵. Par ailleurs, les navires marchands dans la Manche étaient alertés⁴⁶. Un entretien de l'ambassadeur avec le roi fut infructueux. Jacques fit savoir à l'ambassadeur que, pour le moment, il ne donnait pas la priorité à l'application de l'article 21 qui, comme il y est stipulé, interdisait aux corsaires de s'approcher des côtes anglaises et irlandaises. Ce fait prouve que Jacques tenait à l'amitié anglaise avec les Algériens. Quatre navires de guerre anglais qui croisaient dans la Manche, avaient l'instruction de ne pas embêter les corsaires. À l'occasion d'une rencontre, ils avaient à exiger la libération des sujets du roi, mais les autres prisonniers pouvaient rester entre les mains des Algériens. Six corsaires qui avaient jeté l'ancre dans l'île de Wight étaient laissés tranquilles et, enfin, une prise qui, dans le port de Pendennis, dans la région de Cornouailles, avait été immobilisée, fut libérée sur l'ordre de Londres. Même la poudre qui avait entretemps été déchargée, fut rendue⁴⁷. Van Citters était très mécontent. Aigri, il nota que « ces barbares » utilisaient les ports du roi anglais comme bases, « d'où ils faisaient du mal à toute la chrétienté »⁴⁸.

À part l'ambassadeur à Londres, le résident à Copenhague, Robert van der Goes, fut informé du danger imminent. Il mit en

⁴⁴*Resoluties Staten van Holland*, 18-6-1687 et 21-6-1687.

⁴⁵*Oprechte Haerlemsche courant*, 1-7-1687.

⁴⁶NL-HaNa, 1.01.02, Staten-Generaal, inv. nr. 5915, *Lias Engelandt 1687-1688* (*Liasse Angleterre 1687-1688*), Van Citters aux Etats-Généraux, 24-6-1687.

⁴⁷*Amsterdamse courant*, 10-7-1687.

⁴⁸NL-HaNa, 1.01.02, inv. nr. 5915, Van Citters aux Etats-Généraux, 12-8-1687

garde les navires qui passaient le Sund et le 17 juin pria La Haye d'envoyer un navire de guerre pour les escorter. Sinon, ces navires non-armés risqueraient de « courir dans la bouche des corsaires »⁴⁹. Au bout d'un mois, il dut constater que ce navire de guerre n'était pas encore arrivé, que le vice-amiral danois Gudde avait rejeté sa demande de prendre les navires néerlandais sous sa garde et que la plupart de leurs patrons, las d'attendre, étaient partis sans escorte⁵⁰.

La nouvelle de l'arrivée des Algériens en mer du Nord arriva également à Hambourg. Sans tarder, les autorités de la Ville dépêchèrent un navire de guerre pour avertir les navires marchands qui venaient du Groenland⁵¹.

Contrairement à Hambourg, Copenhague prenait tout son temps. Ce n'est que le 11 juillet, plus de trois semaines après l'arrivée des nouvelles concernant les Algériens, qu'une escadre de cinq navires sous le commandement de Gudde, leva l'ancre⁵². Ce dernier avait à chasser les corsaires, informer les habitants des Iles Féroé et d'Islande du danger imminent et, avant tout, empêcher qu'ils ne s'approchassent de la côte de Norvège, pays qui faisait alors partie du royaume du Danemark.

Au moment où l'escadre danoise quitta son port d'attache, les trois navires algériens étaient déjà hors de vue. Après l'île du Texel, ils avaient poursuivi leur route vers l'Elbe, la rivière qui lie Hambourg à la mer du Nord. Après y avoir pris deux navires, ils avaient cinglé vers le Nord, vers la Norvège. Et, soudain, la rumeur courut que, pas loin de Stavanger, ils étaient descendus à terre et y avaient enlevé bon nombre d'habitants. Cette rumeur qui rappelait les prises des Islandais par Murad Raïs en 1627, jeta la consternation partout en Europe. Les journaux néerlandais et français en parlèrent⁵³. Heureusement, le bruit s'avéra faux et l'agitation tomba quand un patron néerlandais qui venait de la Norvège assura que là-

⁴⁹NL-HaNa, Staten-Generaal 1.01.02, inv. nr. 7262, *Lias Denemarken 1686-1689* (*Liasse Danemark 1686-1689*) Goes aux Etats-Généraux, 17-6-1687.

⁵⁰*Id.*, Goes aux Etats-Généraux, 12-7-1687.

⁵¹*Oprechte Haerlemsche courant*, 21-6-1687.

⁵²Composition dans Lars Bjorneboe, « Raeve i honsegarden ...eller historien om nogle algeriske sorovere i Nordsoen i 1687 » (« Renards dans le poulailler... histoire des corsaires algériens en mer du Nord ») in: *Siden Saxo* (2015:3, 27-37) 31.

⁵³*Oprechte Haerlemsche courant*, 23-6-1687 et *Gazette de France*, 7-7-1687.

bas nul ne parlait d'une action corsaire. Le journal néerlandais nota alors simplement qu'il avait été dans l'erreur⁵⁴. Il l'était en effet. En tous cas, ni les autorités locales, ni le gouvernement à Copenhague n'en ont jamais soufflé mot.

En réalité, les trois corsaires avaient mis le cap vers l'Écosse, où ils s'approvisionnaient dans un port inconnu⁵⁵. Ensuite, ils s'étaient dirigés vers l'Atlantique via les îles Shetland. Avant d'y arriver, ils avaient pris quatre navires, deux venant d'Islande⁵⁶, le troisième, le *Haerlemmer kerk* (l'*Eglise de Haarlem*) avec une cargaison de blé, de la mer Baltique⁵⁷, et le quatrième, l'*Oranjeboom* (l'*Oranger*), de la région du Schleswig-Holstein, dans le Nord de l'Allemagne actuelle. Parti du port de Trondheim avec une cargaison de bois et de morue salée, il était en route vers Londres. L'équipage comptait sept hommes ; le patron s'appelait Ipke Paulsen, le pilote Jong Paul Paulsen. À ce dernier, nous devons un journal de sa captivité⁵⁸. L'*Oranjeboom* était une proie facile pour Canary le Jeune. Il avait hissé le drapeau néerlandais, donc les marins allemands furent pris par surprise quand il montra au bout du compte le drapeau algérien. Ils s'enfuirent dans la cabine, où les trouvèrent les quatorze Algériens qui, munis de haches d'abordage et de pistolets, prirent possession du navire. L'équipage fut transféré sur le *Soleil*, l'*Oranjeboom* confié aux vagues de la mer⁵⁹.

Peu après, à la hauteur des îles Shetland, Canary le Jeune prit enfin un navire avec une cargaison de valeur, constituée de dents d'éléphants, de sucre et de poussière d'or : le *Cornelia* (*Cornélie*) qui venait de Guinée. Bien qu'il disposât de douze canons, son

⁵⁴ *Oprechte Haerlemsche courant*, 8-7-1687.

⁵⁵ *Id.*, 12-7-1687.

⁵⁶ *Id.*, 8-7-1687.

⁵⁷ *Id.*, 3-7-1687.

⁵⁸ « Gegangennahme des von Nordfriezen gefürten Schiffs Oranje Boom » (« Prise du navire l'Oranger qui était conduit par les Frises du Nord ») in: Knut Jungbohm Clement, *Der Lappenkorb von Gabe Schneider* (*La corbeille de chiffons de Gabe Schneider*), Leipzig, 1846, 262-278; Selon Paulsen, l'*Oranger* a été pris par les *Trois croissants* qui était sous le commandement de trois renégats. Il ne mentionne nulle part Canary le Jeune. Mais de son récit, il ressort clairement qu'il a été prisonnier à bord du *Soleil* et que son histoire est vraie.

⁵⁹ *Id.*, 28-6-1687 et 8-7-1687.

patron Boudewijn Engels et son équipage de 21 hommes n'offrit aucun résistance⁶⁰.

Après ce succès, le *Soleil* mit le cap sur le détroit de Gibraltar, seul, car les deux navires qui l'avaient accompagné sur la mer du Nord avaient disparu de sa vue. Ils retourneraient sains et saufs à Alger, où ils retrouveraient les trois corsaires qui, sous Canary le Vieux, avaient préféré regagner leur port d'attache par le Pas de Calais.

Un mois après l'apparition des Algériens en mer du Nord, le calme était revenu. Début juillet, les navires de guerre néerlandais rentraient avec la nouvelle qu'ils n'avaient trouvé aucune trace des corsaires⁶¹. Cette nouvelle était confirmée par les patrons de navires marchands ; et à la fin du mois, les pêcheurs de Maassluis prenaient à nouveau la mer en direction du Doggers Bank. Par sécurité, quelques navires de guerre les accompagnaient. L'escadre danoise resta en mer jusqu'à fin octobre. Elle aussi n'avait repéré aucun navire ennemi. Toutefois, le Danemark avait perdu un navire, le *Wrangel Palais* : 87 membres de l'équipage sur 204 se noyèrent. L'équipement de navires privés pour chasser les corsaires ne s'était pas effectué. Les intéressés n'avaient pas eu le temps de s'organiser.

La marine néerlandaise, qui devait protéger les navires marchands dans la Méditerranée et sur l'Atlantique, ne parvenait à capturer aucun corsaire. Une fois, le commandant d'un navire de guerre fut forcé d'arrêter la poursuite après que son mât de misaine se fût brisé⁶² ; une autre fois, deux navires ennemis profitèrent d'un calme plat : Tandis que le navire néerlandais était immobile, les Algériens s'éloignèrent en ramant⁶³. Toutefois, ces derniers ne s'en tiraient pas toujours si facilement. Quand, à hauteur de Minorque, deux de leurs navires, qui avaient hissé le drapeau français, se heurtèrent à deux navires néerlandais, s'ensuivit un échange de coups de feu qui causa des morts des deux côtés. Néanmoins, cette fois-là également les corsaires s'échappèrent⁶⁴.

⁶⁰*Amsterdamse courant*, 16-10-1687 ; chez Paulsen, *Gefangennahme*, 266, ce navire se nomme l'*Emanuel*.

⁶¹*Oprechte Haerlemsche courant*, 5-7-1687.

⁶²*Id.*, 19-8-1687.

⁶³*Id.*, 19-7-1687.

⁶⁴*Id.*, 18-3-1687.

Il est impossible de préciser le nombre de navires pris par les corsaires en mer du Nord. Leur nombre s'éleva probablement à une vingtaine, des bateaux de pêche surtout. La plupart, qui étaient sans grande valeur, ont été confiés aux vagues, quelques-uns ont probablement été conduits vers Alger par un équipage algérien.

Le nombre de prisonniers tombés entre les mains des corsaires en mer du Nord est également incertain ; il y en eut probablement 350 environ, hommes, femmes et enfants. En moyenne, l'équipage d'un bateau de pêche comptait douze hommes ; à ces derniers s'ajoutaient les quatre-vingt passagers du bateau de Jan Willemsen. Avec les cinquante marins pris cette année-là dans la Manche, on arrive à un total de quatre cents prisonniers.

Ils représentaient une somme d'argent non négligeable. Thomas Hees, le représentant néerlandais qui racheta en 1683, 197 compatriotes, paya en moyenne trois cents pièces de huit par tête. En supposant que ces quatre cents prisonniers fussent rachetés pour la même somme, ils valaient 120.000 pièces de huit. À cette somme s'ajoutait la valeur des cargaisons prises, notamment celle du *Cornelia* qui était appréciable.

3.3- Retour au port d'attache

Le *Soleil* mit le cap vers son port d'attache. Le voyage ne fut pas une croisière paisible. Par deux fois, le bâtiment subit la tempête ; la deuxième était si violente que le grand mât risqua de se renverser. Sous la surveillance de leurs geôliers, les prisonniers devaient le fixer. Et parce que le navire prenait de plus en plus l'eau, il fallait constamment pomper. En plus, la qualité de la nourriture se détériorait, et dans l'eau potable, les vers fourmillaient. Quand le *Soleil* s'approcha du Déroit, les prisonniers conjecturèrent qu'ils seraient débarqués dans un port marocain d'où ils marcheraient à pied vers Alger. Cela n'arriva pas. Dans le déroit, le *Soleil* rencontra un navire de guerre muni de soixante canons. Canary le Jeune ne s'attendait à aucun problème. Alger et la France étaient en paix ; donc, après avoir montré le passeport signé par Piolle, il continuerait sans problèmes son voyage. Il n'en fut rien. Le 20 juin 1687, De Montemart, le commandant de l'escadre qui patrouillait dans le Déroit, informa Versailles de la capture du *Soleil*. Il avoua que Canary le Jeune avait eu entre les mains un passeport valable, mais, vu les relations difficiles avec Alger, il

s'était donné le droit de s'emparer du *Soleil* « sur un prétexte plausible »⁶⁵. Il ne souffla mot de la cargaison prise à bord du *Cornelia*.

Le jour même, il écrivit une lettre à Hadji Husayn dans laquelle il justifiait la prise du *Soleil*. Non seulement son passeport était selon lui périmé, mais à bord se trouvaient aussi des sujets français, hommes, femmes et enfants, passagers du navire de Jan Willemsen qui, contrairement aux passagers anglais, avait été enchaînés et traités comme esclaves. La position française était claire et il revenait aux Algériens de choisir entre la paix et la guerre. Toutefois, il conclut sa lettre par des mots apaisants : s'ils choisissaient la paix, il effectuerait des réparations sur le *Soleil* et l'amènerait à Alger⁶⁶. La réponse de Hadji Husayn fut mordante. D'abord il remarqua que ses corsaires et lui-même avaient toujours scrupuleusement respecté le traité de 1684 et que ce n'était pas leur faute si la prise du *Soleil* devait mener à une rupture des relations. Ensuite, que la perte de ce navire ne le pousserait pas à la mendicité et, qu'enfin, De Montemart en invoquant l'expiration du passeport était de mauvaise foi⁶⁷.

La presse néerlandaise suivait ces événements de près. Pendant les mois d'août et septembre, ses lecteurs n'étaient pas seulement informés de la prise du *Soleil*⁶⁸, mais aussi de la correspondance entre De Mortemart et Hadji Husayn. La lettre de ce dernier fut même publiée intégralement, en langue néerlandaise⁶⁹. Les lecteurs de la *Gazette de France* n'apprirent ces nouvelles que dans le numéro du 4 octobre. Ils y lisaient que le *Soleil* était tombé entre les mains de De Mortemart, que Canary le Jeune après avoir perdu une jambe, avait été fait prisonnier et qu'il s'était converti au christianisme⁷⁰. Le *Mercur de France* y ajoutait que Louis XIV

⁶⁵ Archives Nationales de France, fonds publics de l'Ancien Régime, *Marine*, B4, campagnes 11 (1687-1688), fol. 34-24.

⁶⁶ **PLANTET (Eugène)** : *Correspondance des deys d'Alger avec la cour de France, 1579-1833*, Paris, 1889, vol. 1, p.143-144, De Mortemart au divan d'Alger, 20-7-1687.

⁶⁷ *Id.*, p.145-146, Hadji Husayn à De Mortemart, août 1687.

⁶⁸ *Oprechte Haerlemsche courant*, 16-8-1687, 19-8-1687 et 28-8-1687.

⁶⁹ *Id.*, 18-9-1687 et *Amsterdamse courant*, 18-9-1687.

⁷⁰ *Oprechte Haerlemsche courant*, 27-9-1687 et *Gazette de France*, 4-10-1687.

s'était réjoui de sa conversion, car il « préférait le salut d'une âme à la prise de beaucoup de vaisseaux »⁷¹.

En septembre, lorsque les journaux néerlandais évoquaient « la réponse fière » de Hadji Husayn à De Mortemart⁷², il y eut aussi une campagne de dénigrement contre Canary le Jeune et son équipage. Ils étaient accusés de tous les maux que « la Loi de Mahomet » interdisait, spécialement « d'avoir violé les femmes » qui se trouvaient à bord du navire de Jan Willemsen et « de leur avoir infligé des cruautés ». Cette campagne de dénigrement cadrerait bien avec le jugement de Louis XIV selon lequel l'équipage⁷³ du *Soleil* était une bande de « barbares » qui méritait de rester pour toujours en prison⁷⁴.

Il est toutefois douteux que cet article sur l'atteinte à l'honneur des passagères dise vrai. Car à bord d'un corsaire la discipline était la règle. Bien sûr, le traitement des prisonniers était dur, la nourriture de mauvaise qualité, il y avait des coups et il n'était pas agréable d'être enchaîné. Mais un esclave n'était pas torturé parce que son geôlier y trouvait plaisir. Et les femmes n'étaient pas violées. Au contraire, les rares récits des prisonnières racontent tous qu'elles étaient traitées avec dignité, et que leurs ravisseurs n'avaient pas de mains baladeuses⁷⁵.

Il y a toutefois un article de journal qui raconte le contraire et il est difficile de dire s'il témoigne ou pas de la vérité. Selon l'*Oprechte Haerlemsche courant* du 11 septembre 1687, une femme anglaise qui, à bord du *Soleil*, venait de donner naissance à des jumeaux avait été jetée à la mer par un membre de l'équipage. Peu

⁷¹*Mercure de France*, octobre 1687, 378.

⁷²*Amsterdamse courant*, 18-9-1687.

⁷³*Id.*, 25-9-1687.

⁷⁴*Id.*, 25-9-1687

⁷⁵À bord du navire qui transportait Cornelis Stout vers le Surinam en 1678, se trouvaient plus de trente passagers ; parmi eux plusieurs couples et cinq femmes libres. Dans son *Journal de voyage*, il ne souffle mot de comportement non approprié des Algériens. Maria ter Meetelen, tombée entre les mains des Marocains en 1731, avait peur d'être « scandalisée » par eux. Toutefois, il n'en fut rien. Cf. **VAN DEN BROEK (Laura)** et **JACOBS (Maiike)** : *Christenslaven, de slavernij-ervaringen van Cornelis Stout in Algiers (1678-1680) en Maria ter Meetelen in Marokko (1731-1743) [Esclaves chrétiens, l'esclavage de Cornelis Stout à Alger (1678-1680) et de Maria ter Meetelen au Maroc (1731-1743)]*, Zutphen, 2006, p. 254.

de temps après, au moment où son navire menaçait d'être pris par De Mortemart, ce membre de l'équipage s'était suicidé⁷⁶. Cette nouvelle se trouve aussi dans le récit d'un témoin qui était à bord du *Soleil*, Jong Paul Paulsen, le pilote de l'*Oranjeboom*. Son récit est différent : selon lui, ce sont les jumeaux qui furent jetés à la mer ; leur mère avait porté son chagrin avec dignité⁷⁷. Paulsen aurait été peu crédible s'il s'était efforcé de noircir l'image de ses ravisseurs, mais bien au contraire, son récit est dénué de lamentations et d'exagérations, il raconte simplement ses mésaventures. Cela rend l'histoire de la femme anglaise crédible.

4. 1688, le bombardement d'Alger

Pendant l'été de 1687, Alger et Versailles se demandaient tous deux si une guerre ouverte n'était pas préférable à une paix fragile. Ils se méfiaient et s'accusaient mutuellement de mauvaise volonté. Alger dénonçait l'action de De Mortemart qui, selon elle, n'était pas un acte isolé. De son côté, Versailles accusait les corsaires de s'en prendre aux navires marchands français après avoir hissé un drapeau étranger⁷⁸. Fin août, Alger choisit la guerre. Pour souligner que cette décision n'était pas prise à la légère, elle interdisait pour une période de vingt ans de parler de paix. Tous ceux qui ne respecteraient pas cet ordre risquaient leur vie⁷⁹.

Les onze navires marchands français qui étaient amarrés dans le port, furent immobilisés et leurs équipages mis en prison. À eux se joignit Piolle. Les autorités lui assurèrent que c'était pour son bien, pour le protéger contre la colère de la population qui était outragée par le sort de l'équipage du *Soleil*. Avec 372 compatriotes, il y séjourna, la peur au ventre.

Quatre ans auparavant, en 1683, quand Alger et Versailles étaient aussi en guerre, la ville avait été bombardée par la flotte française sous le commandement de Duquesne. Le bombardement avait été efficace : plus de mille morts, au moins cents maisons détruites et dans le port trois corsaires coulés. Pour se venger, la populace s'en était prise à Jean Le Vacher, le prédécesseur de

⁷⁶*Oprechte Haerlemsche courant*, 11-9-1687.

⁷⁷Paulsen, *Gefangennahme*, p. 269-270.

⁷⁸*Oprechte Haerlemsche courant*, 25-9-1687.

⁷⁹*Id.*, 29-9-1687.

Piolle. Après avoir pillé le consulat, elle l'avait emmené à la forteresse qui protège le port, lui avait coupé le nez et les oreilles et mis dans le tube d'un canon, d'abord la tête, ensuite le corps. Pour finir son méfait, elle avait tiré du canon. L'exécution de Le Vacher et celle de vingt autres Français avait été vue depuis la flotte française. Un an plus tard, en 1684, un envoyé algérien, Hadji Djafar, s'était rendu à Versailles pour présenter à Louis XIV des excuses pour ce méfait.

Pour lors, en 1688, c'était œil pour œil, dent pour dent. Le commandant de l'escadre française, d'Estrées cette fois-ci, avait fait savoir à Hadji Husayn qu'il avait avec lui des prisonniers algériens. Si des sujets français étaient mis au canon, ces prisonniers achèveraient leur vie à la vergue des navires. Il s'est avéré que ce n'était pas une menace en l'air.

Le premier juillet, d'Estrées ouvrit le feu. Pendant deux semaines, dix milles bombes tombèrent sur la ville ; il y eut trois cents morts et – selon les nouvelles – pas plus de vingt maisons restèrent indemnes⁸⁰. Les pertes de la flotte algérienne se limitèrent pourtant à cinq navires. Lors du bombardement, 43 Français furent exécutés par le canon, parmi eux Piolle⁸¹. Un même nombre d'Algériens furent pendus à la vergue. Leurs corps défigurés furent ligotés sur un radeau qu'un canot conduisit à deux pas du port.

5. Le sort des prisonniers

5.1- À Toulon

Les rôles étaient inversés, l'équipage du *Soleil* le constata après que leur navire ait été pris par De Mortemart. Tandis que leurs prisonniers poussèrent un soupir de soulagement, eux durent, dans la cale d'un navire français, attendre leur destin. Il les amena à Toulon où les officiers furent assignés à résidence. Les gens du commun, qui avaient été emmenés en prison, furent le 30 août, inscrits dans le registre du « bague des galères ». C'était un groupe de 135 personnes, des matelots, soldats et garçons de cabine, mais aussi voiliers, boulangers et cordonniers. Le cadet était Abdelouat, un garçon de cabine de dix ans. Il reçut le matricule 3651. Mahamat, un matelot avec une barbe blanche, était, avec ses

⁸⁰ *Id.*, 12-8-1688.

⁸¹ *Mémoires de la Congrégation de la mission*, II, Paris, 1864, p. 470.

soixante ans, le doyen. Il avait le matricule 3537. À côté de chaque nom furent notées des particularités. Le visage de l'un était assez plat, celui d'un deuxième plein et d'un troisième allongé. Leur peau était foncée ou claire. Et certaines caractéristiques n'étaient pas oubliées, la barbe rousse, une cicatrice à la tête, le manque du petit doigt ou la perte d'un œil. Ces galériens n'avaient qu'un seul espoir : que la guerre ne continuerait pas vingt ans mais qu'elle serait de courte durée et qu'ils seraient, avec leurs supérieurs, échangés contre les prisonniers de guerre français⁸².

À bord des deux corsaires qui tombèrent entre ses mains, le *Soleil* et un deuxième navire sans nom, De Mortemart trouva 105 prisonniers, parmi lesquels 90 Néerlandais⁸³. Au moins 47 d'entre ces derniers descendirent à terre à Toulon d'où ils regagnèrent leur pays natal. Parmi eux ne se trouvaient pas seulement quatre pêcheurs de Zierikzee et tout l'équipage du *Cornelia*, mais aussi quatre vétérans qui, pris en 1667, avaient depuis longtemps abandonné l'espoir de retrouver la liberté⁸⁴. En outre, l'équipage de l'*Oranjeboom* put rentrer chez lui. Il fit le voyage par étapes, d'abord par terre à Bordeaux, ensuite par mer à Amsterdam où il arriva le 5 décembre. Il y trouva sans problèmes un navire qui le ramena chez lui.

Contrairement aux Danois, Allemands, Anglais et Néerlandais détenus à bord du *Soleil*, leurs codétenus français restèrent emprisonnés. Comme protestants qui avaient fui le pays, ils étaient considérés comme des ennemis. Leur sort fut dur : l'un fut condamné aux galères, l'autre envoyé comme forçat en Martinique, une colonie française dans les Caraïbes. Ces forçats partageaient ce sort avec d'autres coreligionnaires. En effet, à cette époque, deux navires quittaient Marseille avec à bord, en plus de cent bandits et soixante musulmans, quatre-vingt-dix protestants⁸⁵.

⁸²Service historique de la Défense, division sud-est Toulon, *Bagne de Toulon-Marseille*, sous série 10, 106^{bis}, Registre général des Turcs qui sont sur les galères de France, 1682-1710.

⁸³*Oprechte Haerlemsche courant*, 11-9-1687 ; selon Paulsen, *Gefangennahme*, 275, 140 esclaves étaient libérés.

⁸⁴Liste dans *Amsterdamse courant*, 16-10-1687.

⁸⁵*Amsterdamse courant*, 25-9-1687.

5.2- À Alger

Les passagers du navire de Jan Willemsen avaient été partagés entre les six corsaires qui se trouvaient à ce moment-là en mer du Nord. Contrairement au *Soleil*, cinq de ces corsaires étaient rentrés sans problèmes à Alger, avec leurs prisonniers. Le consul Erlisman prit soin de ses compatriotes. Parce qu'ils venaient d'un pays ami, il obtint sans problèmes leur libération et la permission de quitter le pays. Si les Français -entre autres onze pasteurs, onze gentilshommes et plusieurs «demoiselles»⁸⁶- avaient été des catholiques, le consul Piolle aurait suivi l'exemple d'Erlisman. Toutefois, étant protestants ils n'étaient plus sujets français. Sans broncher, il accepta qu'ils fussent traités comme Néerlandais, Danois et Allemands, donc comme des ennemis qui pouvaient être vendus au marché. Hadji Husayn acheta sous main les hommes pour 150 pièces de huit par personne. Les femmes et les enfants furent vendus aux enchères.

L'un des onze pasteurs était Isaïc Brassard. Il était d'un âge avancé et pour lui le bagne était dur. Les insectes y grouillaient, la nourriture était frugale et les gardiens donnaient des coups sans raison. Le transport de pierres était au-delà de ses forces et en terme de cuisine le riz était brûlé. À ces problèmes s'ajoutaient les efforts du vicaire, Michel de Montmasson, qui s'occupait du salut des catholiques, pour lui faire abjurer l'hérésie protestante et le réconcilier avec la Sainte Eglise. Il va sans dire qu'il tenait, avec les autres protestants, à sa confession⁸⁷. Son opiniâtreté lui sauva la vie. Car aux yeux de Hadji Husayn ces protestants, bien qu'ils fussent nés en France et parlassent sa langue, n'étaient pas de vrais Français et ne méritaient donc pas d'être exécutés comme leurs anciens compatriotes.

Au bout d'une détention de dix-huit mois, Brassard et un nombre inconnu de codétenus furent rachetés en mars 1689. L'argent pour leur libération avait été réuni par leurs frères en Angleterre et aux Pays-Bas qui avaient répondu à une lettre ouverte,

⁸⁶*Oprechte Haerlemsche courant*, 6-9-1687.

⁸⁷« Relation de la captivité de M. Brassard à Alger, 1687-1688 », in *Bulletin historique et littéraire, Société de l'histoire du protestantisme français*, 1878, p. 352.

imprimée à Rotterdam, dans laquelle ils avaient été implorés de les racheter⁸⁸. À bord d'un navire anglais, ils arrivèrent à Livourne où Giacomo Calckberner, le consul Néerlandais, leur offrit l'hospitalité. Mais au bout d'une semaine, Brassard fut prié de partir parce que les autorités n'appréciaient pas du tout qu'il parlât ouvertement de sa conviction religieuse. Par terre, il fit le voyage vers les Pays-Bas où il retrouva ses fils, officiers dans l'armée néerlandaise.

Il n'y a pas d'informations sur le sort des autres prisonniers, néerlandais, allemands et danois, à Alger. En tout cas, ils ne sont pas revenus chez eux avec le *Halve Maen* de Jan Hartman. Ce dernier, qui était parti d'Alger en décembre 1687, rentra en mars 1688 sain et sauf à Amsterdam⁸⁹. Trois mois plus tard, en juin 1688, Jan Hartman fit savoir que bientôt il allait partir de nouveau et être prêt à emporter gratuitement des lettres⁹⁰. Il est toutefois très incertain que ce voyage ait eu lieu. Entretemps, les familles de prisonniers s'inquiétaient : en mai 1688, onze femmes de pêcheurs originaires de Maassluis implorèrent l'aide des États-Généraux⁹¹. Tout en exprimant leur sympathie, ceux-ci firent savoir que le rachat de ses sujets n'était pas une affaire d'état.

Nous sommes par contre bien informés des vicissitudes des deux frères d'Augsbourg, Andreas Matthäus et Johan Georg Wolfgang. Parce que leur père parvint à réunir sans grands problèmes le montant du rachat - quatre cent pièces de huit - ils étaient de retour chez eux à la Noël 1688. Là-bas, ils mirent le récit de leurs aventures par écrit⁹². Celui-ci resta longtemps dans le tiroir d'un bureau et ce ne fut qu'après presque un siècle, en 1767, qu'un de leurs petits-fils le fit imprimer. En face de la page de titre, le

⁸⁸ **DE LA MOTHE DE JOURDAN** : *Lettre circulaire des fidèles de France, esclaves à Alger*, Rotterdam 1687.

⁸⁹ *Oprechte Haerlemschecourant*, 27-3-1688.

⁹⁰ *Amsterdamse courant*, 3-6-1688.

⁹¹ *Resoluties Staten-Generaal*, 25-5-1688.

⁹² « Reisen und merwürdige Schicksale zweyer in die Algerische Leibeigenschaft gerathenen Brüder », [« Voyages et aventures curieux de deux frères tombés en servitude à Alger »] in **RUHE (Ernstpeter)** : *Porträt des Künstlers als Sklave, zwei Augsburger Kuppferstecher als Gefangene in Algiers, 1684-1688* [Portrait de l'artiste comme esclave, deux graveurs d'Augsbourg comme prisonniers à Alger, 1684-1688] Würzburg, 2017, p. 163-207.

lecteur trouve une illustration représentant Andrea Matthäus habillé en esclave.

Le récit n'est pas toujours fidèle à la réalité. Tandis que le navire sur lequel ils se trouvaient a été pris en mer du Nord, ils prétendent qu'il a été conquis dans la Manche. Ils déclarent aussi qu'ils n'ont pas été faits prisonniers en 1687, mais en 1684. En plus, ils ont inventé des histoires qu'un grand-père aime raconter à ses petits-enfants comme celui du chien qui était à bord du navire de Jan Willemsen. Ils en firent un ami et lui apprirent des tours. Ils furent donc tristes quand les Algériens l'abandonnèrent à son sort et, cela va sans dire, très joyeux quand, après leur libération, ils le retrouvèrent à Livourne où il les accueillit avec une queue remuante.

Ce récit se distingue de la plupart des histoires de captivité par son ton léger. En général, l'ancien prisonnier brosse un sombre tableau empli d'épreuves. Il se plaint de son maître cruel, du travail, de la nourriture et de son désespoir de revoir un jour sa famille. Il va sans dire que pour les deux frères Alger n'était pas un paradis. Johan Georg, qui avait fière allure, obtint une place dans le palais de Hadji Husayn. Sa tâche était facile, il avait à servir à table, à servir le café et le chocolat et à bourrer la pipe de son maître. Il arriva qu'il fût en danger lorsqu'il renversa du chocolat sur le costume de son maître ; Hadji Husayn se fâcha, tira son couteau et le blessa à la lèvre inférieure. Mais il ne fut pas envoyé au bagne, et à son départ, le chef de cuisine, un homme gentil, lui donna ce couteau comme souvenir. La famille le garda plus d'un siècle comme un joyau. Une autre fois, ce même Hadji Husayn le sauva de la mort quand il lui interdit de toucher à un Coran qui était tombé à terre. Dans le cas contraire, il aurait eu à choisir entre se convertir à l'islam et être exécuté, et quel que fût son choix, il n'aurait pas revu sa famille.

La vie d'Andreas Matthäus fut plus dure que celle de son frère. Il avait été acheté par un renégat qui espérait que sa famille fortunée le libérerait pour une somme élevée. Il n'était donc pas du tout content qu'Andreas prétendît n'être qu'un simple journalier allemand, fils d'une famille pauvre. Pour s'assurer de la véracité du récit d'Andreas, son maître lui demanda d'indiquer sur une carte d'Allemagne son lieu de naissance. Mécontent de ce manque à

gagner, il lui donna une bastonnade sur la plante des pieds⁹³. Aussi chercha-t-il à le placer à bord d'un corsaire comme trompettiste. En simulant l'essoufflement, Andreas y échappa. Par la suite, il eut à tricoter des bonnets et à faire des courses qui le menèrent dans tous les quartiers de la ville. Pendant une de ces courses, il entendit une voix bien connue qui l'appela⁹⁴. C'était son frère qui, du toit du palais, l'avait aperçu et qui, avec l'aide du chef cuisinier, lui procura du travail dans le palais.

De retour à Augsburg, Andreas burina 18 gravures. Pour indiquer qu'il en était le graveur il nota sur chacune d'elles en latin « *del(ineavit) in Allgier* », « gravée à Alger ». À Alger, il avait réalisé des gravures de Hadji Husayn, de fonctionnaires et d'un mufti, mais aussi d'un juif, d'une danseuse et d'un marchand ambulancier. Ce sont les seuls portraits d'après nature de cette époque. Sa connaissance de la topographie de la ville lui permit en outre de dessiner un plan détaillé de la ville. Le spectateur y voit une ville, où tous les bâtiments sont en bon état, une ville qui n'était pas encore bombardée par d'Estrées.

6. FIN

Pendant le bombardement, Hadji Husayn s'était montré courageux. Il avait personnellement encouragé les canonnières et avait été blessé à la tête. Toutefois, après le départ de la flotte française, quand la population fit le bilan des dégâts, le mécontentement grandit. Craignant pour sa vie, il se réfugia, d'abord à Tunis, ensuite à Constantinople. Peu après, deux navires marchands néerlandais durent constater avec regret que la marine algérienne n'avait pas été anéantie par d'Estrées. Sous la côte portugaise, ils furent surpris par les corsaires⁹⁵. Cet incident n'aurait peut-être pas eu lieu si l'envoyé Soliman Bassa avait réussi à rétablir les relations amicales. Parti d'Alger en décembre 1687 avec le *Halve Maen*, il trouva à Cadix un navire de guerre néerlandais qui l'amena aux Pays-Bas, où il arriva en avril 1688. Reçu d'abord à la Haye avec tous les honneurs, le gouvernement cessa de s'intéresser à lui quand il s'avéra que Hadji

⁹³« Reise und merkwürige Schicksale [...] », in Ruhe: *Porträt des Künstlers*, p. 178.

⁹⁴*Id.*, 180.

⁹⁵*Gazette de France*, 22-1-1689.

Husayn l'avait avant tout envoyé pour exiger la rançon de quelques prisonniers qui avaient réussi à s'échapper. Il quitta La Haye sans faire de bruit⁹⁶.

Tandis que les corsaires continuaient à poursuivre des navires marchands néerlandais et que la marine néerlandaise s'efforçait sans grand succès de les expulser des mers, Alger et Versailles firent la paix, en 1689⁹⁷. Elle impliqua un échange de prisonniers. Les Algériens pris à bord du *Soleil*, retrouvèrent leur liberté. Dans le registre du « bagne des galères » fut noté : libéré sur « ordre de Roy ». Il est probable que les officiers qui étaient en résidence surveillée furent aussi relâchés. Nous ne sommes pourtant pas informés sur le sort de Canary le Jeune. On ignore s'il a vraiment reçu le baptême ou s'il a succombé à ses blessures. Les passagers du navire de Jan Willemsen l'auraient appris avec intérêt.

Selon ce traité de 1689, les corsaires algériens étaient désormais les bienvenus dans les ports français, y compris celui de Brest. Ce port pouvait être pour eux une excellente base pour des expéditions en mer du Nord. Toutefois, après 1687, ils ne s'y sont jamais aventurés. À de rares exceptions, ils se sont limités à faire la chasse aux navires marchands néerlandais qui avaient passé le Pas de Calais vers le Sud. Ce ne fut qu'en 1727 que les deux pays signèrent un traité qui résista au temps.

Liste des références bibliographiques :

1. Documents conservés aux Nationaal archief (NL-HaNa) à La Haye. Là sont gardés dans les Archives des États-Généraux plusieurs fonds auxquels nous avons eu recours pour cet article, notamment : *Lias Barbaryen*, où l'on trouve toutes les lettres envoyées des capitales maghrébines par les consuls néerlandais. On y trouve également les fonds de correspondance consulaire concernant l'Angleterre, *Lias Engelandt*, et le Danemark, *Lias Denemarken*.

⁹⁶*Oprechte Haerlemsche courant*, 20-4-1688 et 1-6-1688.

⁹⁷**ROUARD DE CARD (Edgard)** : *Traité de la France avec les pays de l'Afrique du Nord*, Paris, 1906, p. 52-60, Traité de paix pour cent ans entre Louis XIV, empereur de France, roi de Navarre et le pacha, dey, divan et milice de la ville et royaume d'Alger, art. 4.

2. Une autre section des Archives des États-Généraux conserve les Décisions des États-Généraux (*Resoluties Staten-Generaal*) et les Décisions de l'État de Hollande (*Resoluties Staten van Holland*).
3. Une troisième section contient la Collection de Ruyter (*Collectie De Ruyter*) avec les rapports et correspondance de ce commandant qui a joué entre 1652 et 1676 un rôle important dans les relations entre les Provinces-Unies et la régence d'Alger.
4. Pour la période 1682-1689, qui a connu des relations mouvementées entre la France et la Régence, nous avons consulté les Archives Nationales de France, fonds publics de l'Ancien Régime, *Marine*, B4, campagnes 11 (1687-1688); et le Service historique de la Défense, division sud-est Toulon, *Bagne de Toulon-Marseille*, sous série 10, 106^{bis}, Registre général des Turcs qui sont sur les galères de France, 1682-1710.
5. Les gazettes : pour compléter les informations trouvées dans les documents d'archives, nous avons consulté diverses gazettes de l'époque étudiée, notamment *Hollandse Mercurius* (Le Mercure hollandais), *Utrechtse courant* (Journal d'Utrecht), *Oprechte Haerlemsche courant* (Journal sincère de Haarlem), et l'*Amsterdamse courant* (Journal d'Amsterdam), pour les gazettes néerlandaises, ainsi que la *Gazette de France* et le *Mercur de France*, en ce qui concerne les gazettes françaises.
6. Autres références :
 - Anonyme** : *Mémoires de la congrégation de la mission*, T. II, Maison principale de la congrégation de la mission, Paris, 1864.
 - CAU (Cornelis)** : *Groot plaacet-boek*, 10 vol., Amsterdam-'s Gravenhage, 1658-1797.
 - CLEMENT (Knut Jungbohm)** : *Der Lappenkorb von Gabe Schneider*, Leipzig, 1846.
 - DE FRANCE (H.)** : « *Relation de la captivité de M. Brassard à Alger, 1687-1688* », in *Bulletin historique et littéraire (Société de l'histoire du protestantisme français)*, vol. 27, N° 8, 1878, 349-355.
 - DE LA MOTHE DE JOURDAN** : *Lettre circulaire des fidèles de France, esclaves à Alger*, Rotterdam, 1687.
 - PARRY (Clive)** : *The consolidated treaty series, 1648-1918*, 231 vol., Dobbs Ferry, New York, 1969-1981.
 - PLANTET (Eugène)** : *Correspondance des deys d'Alger avec la cour de France, 1579-1833*, 2 vol., Paris, 1889.

-ROUARD DE CARD (Edgard) : *Traité de la France avec les pays de l'Afrique du Nord*, Paris, 1906.

-RUHE (Ernstpeter) : *Porträt des Künstlers als Sklave, zwei Augsburger Kuppferstecher als Gefangene in Algiers, 1684-1688*, Würzburg, 2017.

-VAN DEN BROEK (Laura) & JACOBS (Maaike) : *Christenslaven, de slavernij-ervaringen van Cornelis Stout in Algiers (1678-1680) en Maria ter Meetelen in Marokko (1731-1743)*, Zutphen, 2006.

-VAN KRIEKEN (Gerard) : *Kapers en kooplieden. De betrekkingen tussen Algiers en Nederland, 1604-1830*, De Bataafsche Leeuw, Amsterdam, 1999.